



MAIRIE DE NASBINALS
LOZÈRE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 30/07/2026
ID : 048-214801045-20260729-2026_76-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASBINALS

Procès-Verbal de la séance du 1^{er} juillet 2026

Président : Bernard BASTIDE

Secrétaire : Laurent MOULIADE

Présents (10) : Bernard BASTIDE, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Isabelle CAZEUX, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT, Patricia SOUCHON.

Représenté (4) : Jérôme BROUSSARD à Patricia SOUCHON, Anne de BOISSIEU à Virginie ROSSIGNOL, Angélique CRUEYZE à Bernard BASTIDE, Jean-François MONTIALOUX à Laurent MOULIADE.

Absent et absent excusé (1) : Patrick BRIOUDES

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

NOMBRE DE VOTANTS : 14

Participait également à cette séance ordinaire Mme Catherine BRUNEL, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal Conseil municipal du 17/06/2026
- Réalisation emprunts – Budget Principal et Eau et assainissement Route d'Aumont
- Demande subventions dégrilleur et canal venturi station épuration Nasbinals
- Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Laurent MOULIADE est désigné Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30/07/2026

ID : 048-214801045-20260729-2026_76-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2026

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2026 aux élus par mail le 24 juin 2026 avec l'ordre du jour de la séance du 1^{er} juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17/06/2026.

POUR :	14	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 350 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DE NASBINALS – RESEAUX HUMIDES - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal de Nasbinals, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE :

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant de 350 000 euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Ligne du Prêt : Prêt transformation écologie

Montant : 350 000 Euros

Objet : Financer les travaux des réseaux humides de la Route d'Aumont

Durée de la phase de préfinancement : Sans objet

Durée d'amortissement : 60 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Dédit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande (s) de réalisation de fonds.

POUR :	14	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30/07/2026

ID : 048-214801045-20260729-2026_76-DE

DEMANDE SUBVENTIONS DEGRILLEUR ET CANAL VENTURI STATION EPURATION N

Suite au courrier reçu des services SATESE du Département de la Lozère nous signifiant qu'ils ne pourront plus réaliser les mesures d'autosurveillances réglementaires à la STEP de Nasbinals. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est impératif de réaliser les travaux d'installation d'un dégrilleur et d'un canal venturi afin de mettre en conformité notre station quant aux diagnostics périodiques d'une part et de pouvoir disposer d'un point de mesure indispensable à la réalisation des investigations de bases de l'étude du schéma directeur.

Il donne lecture du devis estimatif réalisé par le SDEE de la Lozère pour un montant total H.T. de 61 882.40 €.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la collectivité souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et du Département de la Lozère

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	50.00 %	30 941.20 €
Conseil Départemental	20.00 %	12 376.48 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne	10.00 %	6 188.24 €
Sous-total financement public	80.00 %	49 505.92 €
Fonds propres	20.00 %	12 376.48 €
Emprunts		
Sous-total collectivité	20.00 %	12 376.48 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100.00 %	61 882.40 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide :

- DONNER un avis favorable pour la réalisation de ces travaux ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à ce projet, à produire tous les documents nécessaires pour mener à bien et à son terme cette affaire ;
- D'AUTORISER le Maire à demander les financements auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental de la Lozère et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne susceptibles de financer ce projet.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-09 du 28 janvier 2026.

POUR :	14	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Laurent MOULIADE
Le Secrétaire de séance



Bernard BASTIDE
Maire de Nasbinals

